

Evaluation de la maîtrise du risque infectieux lié aux légionelles en EHPAD

ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR

1. POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT :	Oui	Non	NSP
La gestion des risques fait-elle partie de vos priorités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous mis en place une fiche de signalement des incidents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La mise en œuvre d'un programme de gestion des risques est-elle compromise par les contraintes budgétaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collaborez-vous régulièrement avec des organismes extérieurs pour améliorer la gestion des risques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, pouvez-vous donner des exemples ?			
Les professionnels chargés de la prévention du risque lié aux légionelles ont-ils suivi une formation spécifique ces dix dernières années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• De type formation continue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• De type information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

2. ORGANISATION :**Oui Non NSP**

Avez-vous pris connaissance de :

LA CIRCULAIRE 493 DU 28 OCTOBRE 2005 ? **L'ARRETE DU 1ER FEVRIER 2010** relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public ? **LA CIRCULAIRE N° DGS/EA4/2010/448 DU 21 DECEMBRE 2010** relative aux missions des agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire ?

Avez-vous diffusé ces textes réglementaires au sein de l'EHPAD ?

Si oui, pouvez-vous préciser à qui ?

.....

.....

.....

Les professionnels de l'EHPAD à qui vous avez confié des responsabilités concernant la prévention du risque lié aux légionelles sont-ils suffisamment qualifiés ?

Avez-vous identifié des problèmes de communication entre les différents partenaires de la prévention du risque lié aux légionelles ?

Réalisez-vous une ou des réunions de synthèse annuelle concernant le risque lié aux légionelles ?

Commentaires :

3. CONDITIONS DE TRAVAIL :

La charge de travail des professionnels de l'EHPAD vous paraît-elle être un handicap pour l'application des mesures de prévention ?

Les équipements et le matériel mis à la disposition des professionnels vous semble-t-il suffisant pour assurer la prévention du risque lié aux légionelles ?

Commentaires :

4. LES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR LA PREVENTION DU RISQUE LIE AUX LEGIONELLES :

Oui Non NSP

Les professionnels de l'EHPAD sont-ils assez nombreux pour gérer ce risque ?

Les professionnels de l'EHPAD sont-ils motivés pour réduire ce risque ?

Faites-vous appel à une entreprise extérieure pour réaliser la maintenance du réseau d'eau ?

Si oui, arrivez-vous à suivre facilement les actions de maintenance menées sur votre réseau d'eau ?

Avez-vous été aidé pour rédiger le contrat de maintenance du réseau d'eau ?

Commentaires :

5 Les résidents

Oui Non NSP

Avez-vous identifié avec le médecin coordonnateur et/ou les médecins traitants, les résidents présentant des facteurs d'immunodépression ?

Commentaires :

